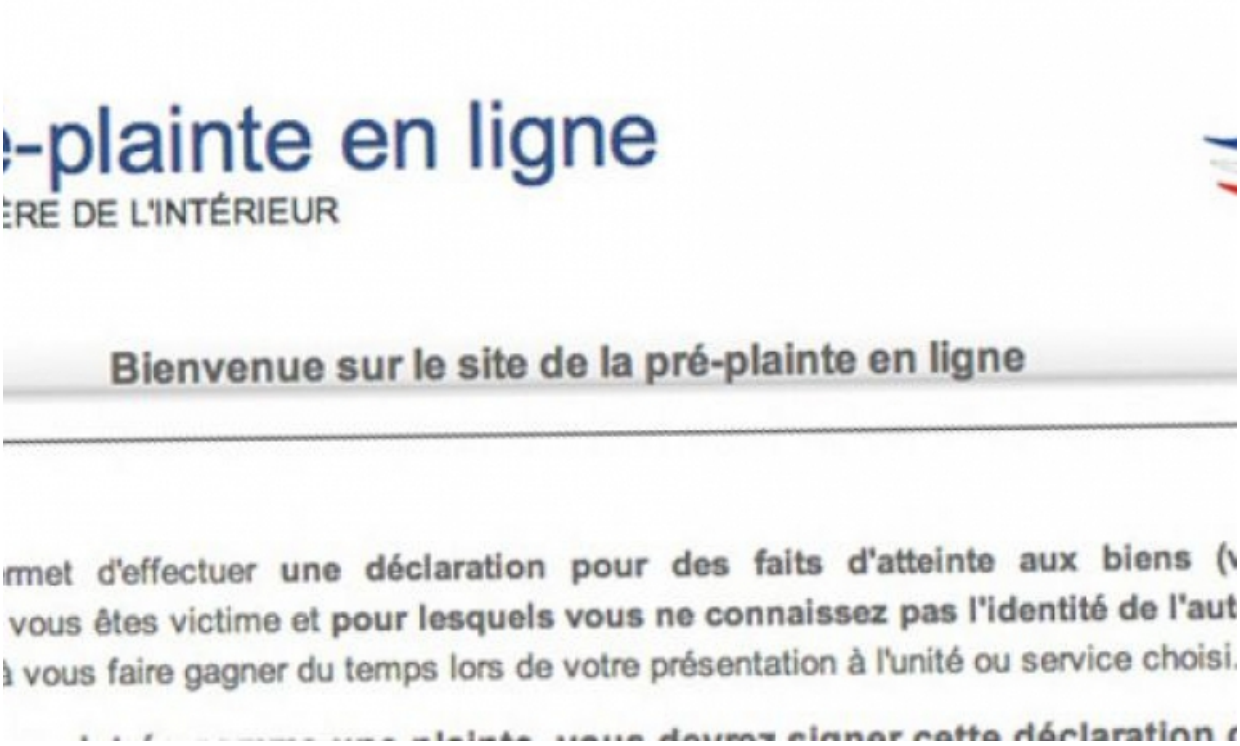

Déposer une pré-plainte en ligne

Ce service permet d'effectuer une pré-déclaration en ligne pour atteintes aux biens contre un auteur inconnu (vols, escroqueries, dégradations...) et de prendre rendez-vous à l'unité de gendarmerie ou service de police de son choix pour signer sa plainte.

Pour qu’elle soit enregistrée comme une plainte, vous devrez signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police que vous allez choisir.

Liens utiles

Pré-plainte en ligne